



Salaire de mon père n'a pas été viré

Par **didlval67_old**, le **13/11/2007** à **15:28**

Bonjour !
Mon père est actuellement en arrêt maladie et bénéficie du maintien de salaire.
Seulement, voilà, son dernier salaire aurait dû être viré le 15 octobre dernier mais ça n'a pas été le cas. Il s'en est rendu compte après avoir reçu un courrier de son agence de crédit l'avertissant que la dernière mensualité n'avait pas été honorée par manque de provision sur le compte.
Après vérification, il c'est rendu compte que son patron ne l'avait pas payé. Il c'est donc rendu au bureau de celui ci, 120km aller/retours car il n'avait pas non plus eut sa fiche de paie. D'après son patron il s'agirait d'une erreur, effectivement sur sa fiche de paie il est indiqué que le virement aurait dû être effectué le 15, du coup l lui a remis un chèque.
La question est : est ce que le patron a le droit de suspendre le salaire sans raison ? Car si mon père n'avait pas été contacté par son agence de crédit et si il ne s'était pas déplacé, il n'aurait toujours ien eut!
De plus il se trouve avec 46€ de frais pour le rejet du crédit, peut il en demander le remboursement à son patron ?